

Note à l'attention des auteurs

Les auteurs désirant publier dans les *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie* doivent proposer leur article au président de la société dont ils sont membres qui, après avis éventuel de son bureau ou d'un comité de lecture, l'adresse au secrétariat général pour examen par le comité de lecture de la Fédération. Après avis de ce comité, le conseil d'administration de la Fédération arrête la liste des articles publiés. Les articles doivent parvenir sous la forme d'une disquette informatique accompagnée d'un tirage sur papier.

D'une manière générale, on veillera à indiquer de manière très précise les sources et la bibliographie utilisées en notes infrapaginales ou en fin d'article. Les cotes d'archives seront indiquées de manière exhaustive, précédées du lieu de conservation : Arch. dép. Aisne, C 306 ; Arch. nat., JJ 10 ; Arch. com. Saint-Quentin, BB 3 ; Bibl. nat., ms. fr. 1601. Les appels de notes se font par un chiffre suscrit, sans parenthèse, dans le corps du texte, par un chiffre sur la ligne, suivi d'un point, dans le corps de la note. Les collections de presse consultées sont également indiquées de manière précise et exhaustive. Les références bibliographiques sont données selon le modèle suivant :

Suzanne Martinet, *Laon promontoire sacré des druides au IX^e siècle*. Laon, 1994, 217 p.

Georges Dumas, « L'état démographique et économique en 1698 de la partie de la généralité-intendance de Soissons qui a formé le département de l'Aisne », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne*, t. IX, 1963, p. 56-70.

Les noms d'auteur sont en bas de casse, sauf dans le cas où la bibliographie est rassemblée en une annexe en fin d'article, cas où l'on adopte la présentation DUMAS (Georges). Le prénom est développé lorsque l'auteur est cité pour la première fois ; il est abrégé dès la seconde citation. On ne redouble pas les lettres pour marquer la pluralité (p. 56-70 et non pp. 56-70). Les mentions « voir » ou *cf* sont le plus souvent inutiles ; de même, « dans » ou *in* (sauf dans le cas de tomaisons très complexes).

Les normes de publications de la revue sont, en tout point, conformes aux usages typographiques de l'Imprimerie nationale. Les ponctuations simples (point et virgule) suivent directement le mot qui précède et sont suivies d'un espace. Les ponctuations doubles (deux points, point virgule, point d'interrogation, point d'exclamation) sont précédées et suivies d'un espace. On mettra un espace à l'extérieur des parenthèses et crochets, mais pas à l'intérieur.

Dans le corps du texte, les auteurs veilleront à ne pas faire un emploi abusif des majuscules : les noms des mois, des jours, des points cardinaux sont en minuscules. Les noms de lieux et de personnes demeurent en bas de casse. Les adjectifs ne prennent jamais de majuscules : l'Assemblée nationale, l'Académie française, la Société générale. On évitera l'usage des abréviations : saint est toujours écrit en toutes lettres ; on écrit saint Jean lorsqu'il s'agit du saint lui-même, et Saint-Jean lorsqu'il s'agit d'une église. Les titres d'œuvres et journaux cités dans le texte sont en italiques bas de casse. Un nom propre lorsqu'il est employé en nom de lieu (rue, place ...) s'écrit avec un tiret : place Victor-Hugo. Les siècles s'indiquent de la manière suivante : xv^e siècle, xviii^e–xix^e siècles. Les intervalles de dates sont présentés comme suit : 1789-1812 (avec un tiret, sans espace).

On évitera la multiplicité des paragraphes : les titres des parties éventuelles sont en bas de casse gras centrés ; les titres des paragraphes en bas de casse gras ou italique et fer à gauche.

Le style est évidemment libre. En revanche, on veillera au respect de quelques règles particulièrement importantes pour un article d'histoire. Le futur est à bannir dans presque tous les cas. Afin d'éviter les difficultés de la concordance des temps, le présent est souvent à conseiller. L'emploi des parenthèses dans le corps du texte doit être limité. On prendra garde à ne pas faire commencer une partie par une tournure grammaticale mise pour son titre. On évitera l'abus des points de suspension.

Si cela est nécessaire, les auteurs font une proposition d'iconographie. L'iconographie doit être étroitement liée au texte, sous la forme de références dans ce dernier. Les légendes proposées doivent être précises : type de support (photographie, carte postale, lithographie, aquarelle sur papier, huile sur toile, *etc.*) titre, date, lieu de conservation, cote éventuelle, crédit photographique. Les auteurs sont invités à fournir des photographies de bonne qualité, à l'exclusion de photocopies.